



Doc. 14341
27 juin 2017

Répercussions sur les droits de l'homme de la réponse européenne aux migrations de transit en Méditerranée

Amendement¹ n° 3

Dans le projet de résolution, supprimer le paragraphe 14.1.

Note explicative

La Turquie, se fondant sur des considérations humanitaires, applique une politique de «portes ouvertes» pour les Syriens sans aucune forme de discrimination depuis 2011. Nous respectons strictement le principe de non-refoulement. Aujourd'hui, nous accueillons plus de 3 millions de Syriens et leur offrons une protection.

Déposé par:

YAŞAR Serap, Turquie, CE
CERİTOĞLU KURT Lütfiye İlksen, Turquie, CE
GÜNAY Emine Nur, Turquie, CE
KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
ÖNAL Suat, Turquie, CE
ŞAHİN USTA Leyla, Turquie, CE
TOPCU Zühal, Turquie, CE

1. 2017 - Troisième partie de session

